

**LABON**

**12 avenue du Docteur Pierre Noal**

**61140 BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE**

Mail: [contact@lesamisdebagnoles.fr](mailto:contact@lesamisdebagnoles.fr)

Blog: <https://lesamisdebagnoles.fr>

Bagnoles de l'Orne, le 31 mars 2025

À Monsieur Bernard Moreau, CC Andaine-Passais  
Vice-Président en charge GEMAPI et hydraulique  
Membre du 1er collège la CLE du SAGE Mayenne  
26, avenue Léopold Barré  
Juvigny sous Andaine 61140 Juvigny Val d'Andaine

Objet: Lac de Bagnoles, Renaturation de la Vée

Monsieur le Vice-Président,

Par la présente, nous vous adressons les dernières réflexions formulées par l'association LABON concernant le projet de la municipalité de Bagnoles de l'Orne Normandie:

Nous doutons du bien fondé du projet « Le lac demain, si vous le décidez », doute renforcé par la lecture du règlement de consultation du dernier appel d'offre où le BET ARTELIA a été retenu pour assister la Commission lac, dont le principal objectif est de répondre sans variante au problème du nécessaire désenvasement et à la transformation du belvédère du Casino sur le lac. La sollicitation de subventions pour ce projet opportuniste dans un contexte économique difficile nous semble litigieuse, là où les priorités pour la gestion des inondations sur l'ensemble du bassin de la Loire devraient s'imposer.

Le projet du lac dont l'intitulé « la restauration de la continuité écologique de la Vée, le désenvasement pérenne du lac et l'aménagement paysager » constitue d'abord un narratif destiné à être éligible aux subventions et ne serait pas concerné de par sa nature par cette problématique

Ce projet qui a fait l'objet d'une communication publique en juin 2023, puis constatant, lors du référendum du 08 octobre 2023 l'absence d'adhésion, Monsieur le Maire l'a finalement imposé le 16 octobre 2023 avec un vote du conseil municipal.

A l'origine, c'était un dossier projeté en 2015 issu d'un mouvement général concernant la restauration des cours d'eau porté puis abandonné en 2019 en application de la loi MAPTAM par le Parc Naturel Régional Normandie Maine, repris aujourd'hui stricto sensu par la municipalité de Bagnoles de l'Orne pour répondre à l'envasement total du lac consécutif à l'absence d'entretien depuis 25 ans.

Le lac de Bagnoles, il faut le rappeler est intégré à un décor architectural singulier; il n'est pas un simple plan d'eau comme celui, proche, de la Ferté-Macé. Bagnoles-de-l'Orne offre autour de son lac une composition urbaine remarquable initié par Frank Jay Gould, composition qui, au cours des divers aménagements a été confortée et préservée jusqu'à nos jours.

Concernant ce projet, après avoir renoncé après plus d'un an d'hésitation à la transformation du lac en jardin, la variante finalement retenue propose une solution intermédiaire, la séparation et le détournement du cours de la Vée du lac lui-même. Les différents paysagistes consultés reconnaissent que cette solution s'accommode mal du contexte urbain et historique du lac de Bagnoles et nécessiterait, si ce parti était retenu, de lourds travaux d'intégration.

Cette option se matérialise par l'implantation d'une digue au sein même du lac, jouxtant une tranchée profonde au pied du Casino destinée à recevoir l'eau de la Vée. Ce dispositif implique la suppression de l'actuel vannage et la création d'un pont cadre sous le rond point de la rue des Casinos dans la zone de protection de la source thermale.

Le reliquat de lac isolé, de surface moindre, serait uniquement alimenté par les eaux pluviales du quartier de la gare au traitement phytosanitaire incertain. Avec ce dispositif, le destin de ce bassin, selon le précepte « désenvasement pérenne » serait à terme l'assèchement.

En outre, il faut savoir que le lac, ainsi réaménagé, ne remplirait plus son rôle de bassin de rétention en cas de fortes pluies. Les risques de pollution de la source s'en trouveraient accrus. En corollaire, il s'agirait aussi de se dispenser du contrôle et de la responsabilité du débit des masses d'eau vis à vis de l'aval, aujourd'hui régulée par le vannage.

Ce projet, tel que stipulé dans le règlement de consultation, est en totale contradiction avec le Plan de Prévention des Risques Inondations, PPRI.

Pour permettre cette transformation radicale du site, le bureau d'études Assistance Maître d'Ouvrage, retenu le 24 février dernier, devra initier toutes les procédures réglementaires afin de modifier le PPRI en fonction de ce projet. L'actuel PPRI privilégie la protection de l'établissement thermal, de sa source et au delà, d'un établissement SEVESO à Couterne: tous sont particulièrement exposés aux événements climatiques devenus difficilement prévisibles.

Il faut rappeler une thèse volontairement rejetée par les auteurs du projet, l'origine naturelle du lac, qui résulte de l'accumulation des eaux devant la barrière rocheuse à l'entrée de la cluse; le lac permet depuis la nuit des temps à la Vée de franchir l'obstacle par l'élévation du niveau d'eau. Les travaux envisagés dégradent la cohérence du caractère géologique et hydrologique remarquable de Bagnoles de l'Orne, un site récemment inscrit dans le Géoparc.

La continuité écologique du fait de la spécificité du lieu n'aurait jamais été rompue et ne se poserait plus de ce point de vue dans les termes jusqu'alors présentés: « la restauration de la continuité écologique la Vée ».

Un premier questionnement à propos de ce qui nécessiterait une procédure dite de restauration serait un préalable à toutes démarches pour en valider l'opportunité.

Un projet de cette ampleur modifierait irrémédiablement les hauteurs d'eau en amont et menacerait de faire disparaître une vaste zone humide; il impacterait conséquemment la faune et la flore spécifique de ce biotope.

Concernant l'envasement et face à l'évolution des pratiques agricoles, il nous semble indispensable de remettre en état le bassin de rétention des boues en amont du lac et surtout d'en assurer assidûment l'entretien au cours du temps.

Le lac, patrimoine commun emblématique de la station thermale mérite qu'on y consacre un budget dédié à sa pérennité et de procéder dès aujourd'hui au désenvasement et au dégagement de la bonde.

Il nous semble primordial de ne pas accélérer le cours de la Vée sur l'établissement thermal et surtout de préserver sa source de toutes pollutions lors des débordements de la rivière et du reliquat de lac, réservoir de concentration d'eaux polluées issues du ruissellement urbain.

Nous rappelons que la source thermale constitue le bien existentiel primordial à la survie de l'ensemble des acteurs de la station dont dépend en premier lieu le Casino JOA.

Monsieur le Maire va prochainement installer un Comité de pilotage (COPIL). C'est pourquoi nous vous sollicitons de nouveau pour prendre en considération l'ordre des priorités de l'ensemble du bassin ainsi que des contraintes liées aux caractéristiques spécifiques de Bagnoles afin d'évaluer avec discernement l'opportunité d'un tel projet.

Soucieux de rechercher une issue où tous les acteurs se retrouveraient dans une solution alternative acceptable, c'est pourquoi nous sollicitons un nouveau rendez-vous dans un délai qui vous conviendra pour nous faire avancer sur cette problématique.

En vous remerciant par avance pour toute l'attention que vous porterez à ce dossier, nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Président l'expression de nos distinguées salutations.

L'association Les amis de Bagnoles de l'Orne Normandie

Le président  
Gérard Bedouet